ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

Circonscription de Thann

Note de service de rentrée 2021-2022

EPS

1. Rappel des dates de formation des intervenants extérieurs bénévoles

a. Natation :

- Piscine de Thann le lundi 6 septembre 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30
- Piscine de Masevaux le jeudi 23 septembre de 8h30 - 11h30 et 13h - 16h

La formation dure 6h. La participation aux deux séances est donc obligatoire pour obtenir l'agrément.
Le bonnet de bain étant exigé dans certaines piscines, les bénévoles devront s'en munir lors de la formation.

2. Remarques concernant la natation scolaire

a. Le document de base pour le montage de vos projets est la **circulaire départementale 2021** pour l'enseignement de la natation, ainsi que les repères d'évaluation du « **TOUS EN NAGE** ». Celui-ci est téléchargeable en ligne, de même que les 3 livrets en version A5, à l'adresse suivante : http://www.eps68.site.ac-strasbourg.fr/dossier-natation-tous-en-nage/

b. Le dossier à renvoyer à l'inspection comprend :

- la « fiche organisation de l'activité 2021 » : dès la rentrée, le plus tôt possible *cf dossier joint*
- la fiche « projet d'activité » (H/04), téléchargeable à l'adresse suivante http://www.eps68.site.ac-strasbourg.fr/formulaires/

Rappel : le projet d'activité est obligatoire dès qu'il y a intervention d'un intervenant bénévole ou rémunéré. A renvoyer obligatoirement à l'inspection, afin de vérifier que l'intervenant ait bien un agrément.

- le compte-rendu de la réunion de l'équipe pédagogique avec une liste d'émargement des personnes présentes à la réunion (enseignants, parents) *cf dossier joint*
- la feuille AbEPS 2018 dûment complétée par le parent **en un seul exemplaire :** pour toute nouvelle demande
- le tableau excel pour les reconductions. Celui-ci vous avait été envoyé au courant du mois de juin

c. Attestation scolaire du savoir nager

Vous pourrez délivrer des attestations du savoir nager aux élèves ayant satisfait au test. Pour plus de précisions, je vous renvoie au document « 3 repères d'évaluation en natation » envoyé avec la circulaire natation. Des attestations au format de carte pourront être retirées à l'inspection ou lors de la réunion des directeurs. Il vous suffit pour cela de m'indiquer le nombre nécessaire pour votre école.

3. Intervenants extérieurs et intervenants EPS

Faire appel à un intervenant pour des tâches d'enseignement implique :
• La rédaction d'un projet d'activité, ainsi que d'un compte-rendu suite à la réunion préalable au commencement de l'activité.

• Une demande annuelle de reconduction de l'agrément des intervenants extérieurs bénévoles, sous réserve de vérification de l'honorabilité.

4. Activité à encadrement renforcé (cyclisme, escalade)

Le cadre réglementaire de l'IA 68 est téléchargeable sur le site http://www.eps68.site.ac-strasbourg.fr/. Merci de bien vouloir utiliser les formulaires (agréments, procédures…) issus de ce site, qui sont continuellement mis à jour.
• Pour ce qui concerne les projets dans des APS à encadrement renforcé (comme le cyclisme ou l'escalade), des formations d'intervenants extérieurs sont mises en place. Merci de signaler dès la rentrée les écoles souhaitant réaliser ce type d'APS, ainsi que les éventuels participants aux formations, ceci afin de permettre d'organiser la programmation des stages.

5. Perspectives en EPS pour 2021-2022 (protocole, APQ, rencontres EPS)

- **Protocole :**

Selon le cadre sanitaire mis en œuvre pour cette rentrée 2021, le protocole de fonctionnement de niveau 2 (jaune) indique, en ce qui concerne les activités physiques et sportives que celles-ci *« se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilités des installations…) une distance de 2m est respectée* »

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents est requise, y compris en récréation.
Le port du masque n'est pas requis lors de la pratique sportive, en particulier si celle-ci a lieu à l'extérieur. En intérieur, en niveau 2, le port du masque n'est pas requis mais il s'agit de proposer des activités permettant de maintenir une distanciation de 2m entre les élèves.

- **APQ :** à ne pas confondre avec l'EPS, ces activités peuvent être mises en œuvre lorsque l'EPS n'est pas programmée dans l'emploi du temps (récréation, pause active…). Des pistes d'activités à mettre en œuvre sont disponibles sur le padlet que vous trouverez sur le lien suivant :

  http://www.eps68.site.ac-strasbourg.fr/

- **Rencontres EPS :** compte-tenu de la limitation des brassages, le maintien des rencontres rassemblant plusieurs classes est pour l'instant suspendu et sera soumis à l'autorisation de Monsieur le DASEN. Je vous tiendrai informés à ce sujet dès que possible**.**

N'hésitez pas à me contacter pour tout éclaircissement. Je reste à votre disposition pour toute question et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée.

Bien cordialement,

Sophie Scaravella
Conseillère pédagogique en EPS

-